Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Budget pour les cérémonies de promotion dans les services d'instruction de base

1. École / Unité: /

2. Lieu et date:

3. Attestation du nombre de personnes à promouvoir:

Nombre de militaires qui vont être promus
(= Base pour le calcul du crédit)

☐ Aspirant officier	Mil à CHF	= CHF
☐ SF sof sup	Mil à CHF	= CHF
☐ Aspirant sous-officier / sous-officier supérieur	Mil à CHF	= CHF
Total		CHF

Certifié exact:
Le commandant qui promouvoit: Le comptable:

4. Récapitulation des frais

Fournisseur	**Montant**
	Fr.
	Fr.
	Fr.
	Fr.
	Fr.
	Fr.
	Fr.
	Fr.
	Fr.
	Fr.
Total des dépenses prévues CdF 34:	Fr.

Total des dépenses prévues CdF 34 (report de la page 1):	Fr.
+ Article VivA selon l'avis de débit en annexe (inclus vaisselle à usage unique) = avis de crédit dans le décompte de la subsistance:	Fr.
Total des dépenses prévues:	Fr.
Crédit disponible:	Fr.
Solde:	Fr.

Lors de cérémonie de promotion sans ordinaire de la troupe, une offre est à joindre avec le budget.

5. Coûts supplémentaires exclus du crédit de promotion (avec présentation d'une offre)

Sonorisation (CdF 34):	☐ Autorisation déjà disponible	Fr.
Location de salle (CdF 34):	☐ Autorisation déjà disponible	Fr.
Musique (CdF 34):	☐ Autorisation déjà disponible	Fr.
Fleurs (CdF 34):	☐ Autorisation déjà disponible	Fr.

Vu:
Le commandant qui promouvoit:

Certifié exact:
Le comptable:

6. Délais

Le budget doit être envoyé à la Comptabilité de la troupe 3 semaines avant la promotion.

7. Taux à disposition pour la promotion

Les taux sont toujours fixés par aspirant. Quand cela est possible, les apéritifs de promotion doivent être préparés à l'aide des moyens propres (ordinaire de la troupe).

Les montants suivants sont à disposition :

Promotion à sof / CHF 50.00 (ODT) / 80.00 (sans ODT)[1]
Promotion à sof sup /of CHF 60.00 (ODT) / 100.00 (sans ODT)[1]

[1] Dans les cas où l'apéritif de promotion ne peut pas être préparé avec des moyens propres, une demande de crédit avec une offre jointe à ce formulaire doit être adressée à la Comptabilité de la troupe. De cette façon, le montant accordé vaut comme plafond maximal par candidat.

Après la promotion, un décompte est à joindre à la comptabilité de la troupe à l'aide du formulaire de récapitulation des frais pour les cérémonies de promotion.

Les besoins de crédit supplémentaire pour la sonorisation, les locaux, la musique (si aucune fanfare militaire n'est disponible) ou les fleurs peuvent être sollicités séparément du taux de promotion par aspirant auprès de la Comptabilité de la troupe.